

Luxembourg, le 12 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

*« Lors de sa conférence de presse du 10 mai, la Confédération générale de la Fonction Publique (CGFP) a exprimé son désaccord par rapport aux conditions de stage en vigueur depuis la dernière réforme de la Fonction Publique. Actuellement, les traitements des fonctionnaires-stagiaires s'élèvent à 80% du traitement de base pour les deux premières années de stage, et 90% lors de la troisième année. La CGFP se dit avoir été d'accord avec ces dispositions à condition de réformer le stage.*

*Or, comme une révision n'a pas encore eu lieu, la Confédération revendique le paiement du traitement à 100%. Elle estime que les fonctionnaires-stagiaires travailleraient comme des fonctionnaires à part entière.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative:*

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le stage n'a pas encore été réformé ?*
- *Dans l'affirmative, en quoi consisterait une telle réforme et dans quel délai elle pourrait être achevée ?*
- *Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis de la CGFP que la règle « 80-80-90 » devrait être abolie ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty Graas  
Député